



**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
du Samedi 5 Février 2011 à 11h
Salle Le Veyre**

M. ROUZIERES, Maire de Mours, préside la séance.

Présents : Mesdames : DELORT ; FERRIERES ; HERCOUET-TESTA ; RAVANEL ; SEYROLLE ; TANNÈ.

Messieurs : AMADIEU ; BOUNIE jusqu'à 12h25 ; BRANDALAC ; CABEZON ; DESSALES ; FEL ; GENTIL ; LELARGE ; PICARROUGNE ; VISINONI Jusqu'à 11h45.

Excusés : Monsieur BRAYAT donne pouvoir à Monsieur CABEZON.

Monsieur TOURRILHES donne pouvoir à Monsieur ROUZIERES,

Monsieur VISINONI donne pouvoir à Madame TANNE à partir de 11h45.

Monsieur BOUNIE donne pouvoir à Monsieur DESSALES à partir de 12h25.

Secrétaire de séance : Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Ce procès verbal est approuvé.

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

D. I. A. :

- N° 467 concerne la mutation BELGUIRAL/RIVIERE-LAVERGNE, parcelle AB – n° 195 pour 192 m²;
- N° 468 concerne la mutation PONS/CHOBLET/MARNEAU, parcelle AC – n° 309 pour 44 m² ;
- N° 469 concerne la mutation SCI SECULA-BEAUPERE/RIVIERE-LAVERGNE/SCI CJL, parcelles AC – n° 413 pour 82 m²- AC – n° 418 pour 48 m² - AC – n° 419 pour 46 m² ;
- N° 470 concerne la mutation SCI SECULA-BEAUPERE/RIVIERE-LAVERGNE/ PARRA-LAPORTE, parcelles AC – n° 413 pour 82 m².

DECISIONS DU MAIRE :

- N° 285 concerne la décision de prolongation des délais pour les travaux d'aménagement de la Rue de l'Oratoire et de la Route de Quézac (R. D. 19) pour le lot n° 2 – Marché 09/026 (Entreprise COLAS Rhône Alpes) ;
- N° 286 concerne la décision de retenir la proposition de l'entreprise V. G. S. à Saint Céré (Lot) pour l'installation de l'équipement hydraulique du réservoir de l'Oratoire pour un montant de 6 801,00 Euros H. T.
- N° 287 concerne la décision de prolongation des délais pour le programme de voirie communale 2010 – Marché 10/006 (Entreprise COLAS Rhône-Alpes).
- N° 288 concerne la décision d'ajourner des travaux relatifs au programme de voirie communale 2010 – Marché 10/006 (Entreprise COLAS Rhône Alpes).
- N° 289 concerne la décision d'ajourner des travaux relatifs à l'aménagement de la rue de l'Oratoire et de la route de Quézac (R. D. 19) – Marché 09/026 (Entreprise COLAS Rhône-Alpes).

3-1/ APPROBATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE, LE CLUB DES AINES ET L'E.H. P. A. D.

Une convention entre la Commune, le Club des Aînés et l'EHPAD Roger Jalenques d'une **durée d'un an**, renouvelable à chaque date anniversaire par tacite reconduction sera signée. Cette convention prévoit, pour le Club des Aînés, la mise à disposition d'une salle à la maison de retraite moyennant une participation financière annuelle de 200 € pour la commune de Maurs et de 130 € pour Clb des Aînés. Ces participations aux frais sont inférieures à celles prévues par la convention précédente puisque la salle est désormais partagée avec le service d'accueil de jour.

3-2/ APPROBATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Toutes **les voies communales** doivent être répertoriées dans un tableau de classement. La DDT du Cantal a été missionnée pour mettre à jour les changements éventuels de longueur de voirie classée dans le domaine public pour notre commune, la commission Voirie a participé à cette actualisation Le nouveau tableau de classement des voiries communales est de **76Km892**.

3-3/ DOSSIER FEC 2011

La commune prévoit la sécurisation et l'élargissement du **PONT DU VALLON**.

Une étude pour ces travaux avait déjà été conduite en 1997 et actualisée en 2004, puis abandonnée.

Une demande au titre du FEC (Fond d'Equipeement des Communes) et au titre du programme des amendes de police sera faite auprès du Conseil Général du Cantal afin de financer ces travaux.

3-4/ MOTION DE SOUTIEN POUR LE RASED

Le RASED permet aux élèves rencontrant des difficultés non résolues en classe, de bénéficier d'aides spécialisées, adaptées et différenciées. Certaines difficultés ne peuvent pas être résolues par des aides pédagogiques prodiguées en classe, ni dans le cadre des aides individualisées.

Aujourd'hui, dans le Cantal comme ailleurs, faute de moyens (réseaux incomplets, insuffisance des départs en formation, forte diminution de l'enveloppe budgétaire allouée aux personnels itinérants pour leurs frais de déplacements) les RASED sont menacés.

En effet, sur les 10 RASED que compte le département, 2 postes de psychologues ne sont pas pourvus, seuls : 2 bénéficient de la présence d'un maître G et les postes de maîtres E sont pour beaucoup occupés par des enseignants non spécialisés. Les membres du RASED ne peuvent plus intervenir physiquement auprès des élèves dans l'ensemble des écoles de leur secteur.

La prise en charge de la difficulté scolaire n'est plus la même d'une école du Cantal à l'autre. Maurs est une école de rattachement du RASED, elle bénéficie encore de leurs interventions, mais de façon insuffisante.

C'est pourquoi, Le Conseil Municipal de la commune de Maurs vote à l'unanimité cette motion :

- **Tous les élèves du Cantal doivent bénéficier, à nouveau d'une prise en charge ambitieuse et efficace par les membres du RASED ;**
- **l'Etat doit retrouver son rôle de garant du service public de l'Education afin d'assurer la réussite de tous les élèves.**

3-5/ RENOUELEMENT CONVENTION C. D. G. 15 (ASSITANCE RETRAITE)

Renouvellement jusqu'au 31/12/2012 de la convention « assistance retraite » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal. Cette convention donne compétence à cet organisme pour effectuer la collecte, la saisie et l'envoi à la CNRACL des données administratives concernant la carrière et la retraite de chacun des agents communaux. (Coût de la saisie 70€/dossier).

3-6/ BUDGET EAU – ANNULLATION DE TITRES

Annulation de titres au compte 673

- Pour un montant de **292.03€** indûment émis suite au relevé d'un compteur d'eau défaillant
- Pour un montant de **200.59** indûment émis suite à une erreur de relevé d'index de compteur d'eau par les services municipaux

4/ PERSONNEL

4-1/ GRETA : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

- Renouvellement annuel de la convention à compter du 1^{er} janvier 2011 : **mise à disposition pour l'espace multimédia d'un agent** du GRETA, à raison de 13 heures hebdomadaires à la charge de la mairie. Les horaires d'ouverture de ce service municipal restent inchangés. Durant son temps de présence sur l'antenne GRETA, l'agent assure conjointement l'ouverture de l'espace multimédia et le service GRETA.
- Renouvellement également de la convention de mise à disposition pour l'antenne GRETA de Maurs des locaux du foyer d'accueil avec une augmentation de 5% de la participation aux frais d'entretien et de chauffage : soit un loyer annuel pour 2011 de 345€

4-2/ CREATION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de proposer **des avancements de grade** au cours de l'année 2011 à des agents municipaux, il est nécessaire de créer les emplois permanents suivants : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe et Rédacteur Chef à temps complet.

Le tableau des effectifs de la commune est mis à jour :

rade	Nbre postes	Nbre pourvus
Filière Administrative		
Attaché	1	0
Rédacteur chef	1	0
Rédacteur principal	1	1
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	2
Filière Technique		
Contrôleur territorial de travaux	1	1
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	11	10
Filière Médico Sociale		
Agent Territorial Spé. Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	2	2
Filière Culturelle		
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	1
Filière Animation		
Animateurs Territoriaux	2	1 1 en CDD
Total postes Fonction Publique Territoriale	31	26
Contrat Unique d'Insertion	2	1
Total effectif	33	27

5/ ACCORD DE GARANTIES D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE DEUX PAVILLONS PAR POLYGONE AU LOTISSEMENT LE CAMP

La commune de Maurs a décidé de vendre deux lots du lotissement Le Camp à la société SA POLYGONE destiné à la construction de **2 pavillons locatifs**. La commune a accepté les conditions juridiques, techniques et financières et **notamment d'accorder une garantie d'emprunt pour la réalisation de ce projet**.

6/ TRAVAUX CONNEXES CALSACY - PUECHROUX : APPROBATION DU DEVIS (SDEC)

Les travaux d'éclairage public du secteur Puechroux-Calsacy sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) conformément aux délibérations précédemment prises.

Des travaux connexes d'enfouissement des réseaux téléphoniques sont nécessaires et peuvent être également réalisés par le SDEC pour un montant estimatif total de l'opération de **10 988.11€ HT**. La participation de la commune sera appelée lors du décompte définitif.

7/ LANCEMENT D'ENQUÊTES PUBLIQUES

- **A Germes Laroche** suite à la demande de Monsieur Maurice BACH qui a fait part de son intention d'acquérir une portion de terrain communal à l'avant de sa maison. Cet administré a cédé récemment à la commune un terrain cadastré A1554 (10 m²) pour élargir la chaussée également à « Germès Laroche ».
- **Au Battu** suite à une demande de Monsieur Jean-Louis SABUT qui a fait part de son intention d'acquérir un chemin communal au lieu-dit « Le Battu » (9a 72ca).

8 / REGULARISATIONS DE TERRAIN

- Vente d'une bande de terrain de 29 m² au prix de 11€/m² appartenant à la commune de Maurs (**cité Calcavy**) à M. DEFIX et Mlle ROSSIGNOL afin de faciliter l'accessibilité à leur propriété et plus particulièrement à leur garage. Tous les frais sont à la charge des acquéreurs (notamment déplacement d'une grille d'eaux pluviales, d'un poteau d'incendie...)
- Régularisation de cession d'une bande de terrain **rue de l'Oratoire** suite à la proposition de M. et Mme VERMANDE François de céder gracieusement à la commune de Maurs une bande de terrain afin d'élargir la chaussée et réaliser la réfection du mur de soutènement ; ce mur en pierre appartenant désormais à la commune de Maurs.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- **SAGE Célé** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est porté par le syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé. Il a pour vocation la planification d'actions pour trouver d'ici 10 ans, un meilleur équilibre entre la protection des milieux et les différents usages. Le schéma est consultable sur Internet : www.smbrc.com/le-sage.html
- **Informations communautaires**

**LE MAIRE,
C. ROUZIERES**